

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 10 juillet 2023

Délibération n° CP-2023-2459

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Guichet numérique métropolitain Toodego - Avenant de prolongation de la convention partenariale de mise en oeuvre

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Présents : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Gersperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

Commission permanente du 10 juillet 2023**Délibération n° CP-2023-2459**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Guichet numérique métropolitain Toodego - Avenant de prolongation de la convention partenariale de mise en oeuvre

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Toodego est une plateforme de service numérique de la Métropole de Lyon ouverte aux usagers et aux communes partenaires depuis 2019.

Toodego est accessible à tous les habitants du territoire métropolitain et offre, en plus, des services spécifiques pour les habitants des 13 communes qui ont choisi d'en être partenaires : Bron, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Corbas, Dardilly, Givors, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Saint-Priest, Saint-Genis-Laval, Vaulx-en-Velin.

Après 4 années d'utilisation, plus de 110 téléservices sont ainsi rendus accessibles et plus d'un million de démarches sont réalisées en ligne par les usagers sur les téléservices propres à la Métropole.

La Métropole conduit actuellement une évaluation du positionnement de ce guichet numérique métropolitain, nouveau canal d'échanges avec le citoyen, dans le but d'améliorer la délivrance des services offerts et de proposer un dispositif partenarial au plus près des besoins. Cette évaluation porte sur la perception et les attentes :

- des citoyens/usagers du service rendu par Toodego,
- des communes sur le positionnement de Toodego et l'analyse de leur adhésion au service numérique proposé,
- des directions métier de la Métropole sur les usages de Toodego et sur la qualification de leurs attentes en termes d'évolution.

II - Objet de l'avenant proposé

La plateforme web territoriale Toodego et son dispositif de gouvernance ont été proposés aux communes via une convention partenariale relative au guichet numérique métropolitain. Cette convention a été approuvée par délibération du Conseil n° 2018-3039 du 17 septembre 2018 et elle arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Dans le cadre de son renouvellement, la Métropole souhaite pouvoir tenir compte des résultats de l'évaluation afin d'ajuster les futures modalités partenariales.

Par ailleurs, elle étudie l'opportunité d'une mise en cohérence des conventions existantes sur l'ensemble des services numériques qu'elle propose aux communes : Toodego, OpenData des communes, Laclasse.com.

Dans cette double perspective, il est proposé de prolonger la durée de validité de l'actuelle convention Toodego, afin de pouvoir prendre en compte les résultats de l'évaluation et conduire les travaux relatifs à l'élaboration de la prochaine convention.

L'avenant n° 1 a donc pour objet de prolonger d'une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025, la durée de la convention relative au guichet numérique métropolitain entre la Métropole et toute commune partenaire.

Les autres termes de la convention restent inchangés, notamment les conditions financières d'adhésion.

Dans l'hypothèse où la nouvelle convention serait proposée avant ce terme, celle-ci se substituerait à l'actuelle convention ainsi prolongée ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention partenariale relative au guichet numérique métropolitain Toodego, signée entre la Métropole et les communes partenaires, prolongeant sa durée d'exécution jusqu'au 31 décembre 2025.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ledit avenant n° 1 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 11 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-308376-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
